



Séance plénière du 29 janv. 2025

mercredi 29 janvier 2025 • 19:00 - 22:00 | Aula de la Tuilerie | Conseil général

1 Ouverture de la séance et approbation de l'ordre du jour

Alain Vignon

Présidence : M. Dominique Thiévent, doyen du Conseil général.

Présence : 30 membres du Conseil général, 7 membres du Conseil municipal et le Secrétaire municipal.

Excusé :

Procès-verbal : M. Alain Vignon, Secrétaire municipal. Jusqu'à l'élection d'un.e secrétaire du Conseil général. (art. 15. al 2 RCG)

M Dominique Thiévent, appelé à présider la séance jusqu'à l'élection du nouveau Président du Conseil général (art 15. Al. 1 RCG) prend la parole. Il souhaite la bienvenue à tous et déclame le discours annexé au présent procès-verbal, puis passe à la partie officielle :

Contrôle des présences

M. Vignon procède à l'appel nominal.

30 Conseillers généraux sont présents et le quorum est atteint. La majorité absolue est fixée à 15 voix.

M Dominique Thiévent prend la parole pour les points suivants :

Ordre du jour

La convocation a été adressée personnellement le 19 décembre 2024 à tous les Conseillers généraux et municipaux par courrier. Il est précisé que l'ajout de la désignation des chef.fe.s de groupe et des scrutateurs.trices conformément à l'article 15, alinéa 3 du RCG.

Le Conseil général approuve l'ordre du jour proposé.



2 Procès-verbal du 12 décembre 2024 : approbation

Alain Vignon

Le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2024 a été rendu disponible sur le site internet dès le 14 janvier 2025 comme précisé sur la convocation du 19 décembre 2024.

Le Conseil général approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2024



3 Désignation des chefs de groupe et des scrutateurs

Alain Vignon

Chaque groupe doit présenter son chef de groupe et désigner son scrutateur (art 15 al. 3 RCG) ;

Les chefs de groupe suivants sont présentés par leur parti :

- Christelle Farquet pour le groupe Le Centre (C).
- Damien Melcarne pour le groupe Parti socialiste (PS).
- Mélanie Barman pour le groupe Parti libéral radical (PLR).

Les scrutateurs suivants sont désignés par leur parti :

- Vincent Raymond pour le groupe Le Centre (C).
- Simon Fellay pour le groupe Parti socialiste (PS).
- Julien Antony pour le groupe Parti libéral radical (PLR).

Le Conseil général prend acte des chefs de groupe et des scrutateurs désignés par les partis



4 Elections

4.1 Election du/de la Président.e du Conseil général

Alain Vignon

Le Groupe "Le Centre" présente Ariane Curdy au poste de Présidente du Conseil général.

Les groupes PS et PLR ne présentent aucune candidature.

Le Conseil général entérine l'élection d'Ariane Curdy au poste de Présidente du Conseil général.



4.2 Election du/de la vice-Président.e du Conseil général

Alain Vignon

Le Groupe PS présente Alain Besse au poste de vice-Présidente du Conseil général.

Les groupes "Le Centre" et PLR ne présentent aucune candidature.

Le Conseil général entérine l'élection d'Alain Besse au poste de vice-Président du Conseil général



4.3 Election du/de la secrétaire du Conseil général

Alain Vignon

Le Groupe PLR présente Paola Morzillo au poste de secrétaire du Conseil général.

Les groupes "Le Centre" et PS ne présentent aucune candidature.

Le Conseil général entérine l'élection de Paola Morzillo au poste de secrétaire du Conseil général.



4.4 Election des membres de la commission de gestion

Alain Vignon

Mme Curdy passe à l'élection des membres de la commission de gestion. Selon le règlement cette commission est composée de 9 membres (5 membres pour le Centre, 3 membres pour le PLR et 1 membre PS).

Le PLR propose les membres suivants:

- Mme Chesaux
- M. Clerc
- M. Nicolin

Le Centre propose les membres suivants:

- M. Brugdorfer
- Mme Curdy
- M. Antas
- Mme Mastromauro
- Mme Rickenmann

Le PS propose M. Thiévent

4.5 Election des membres suppléants de la commission de gestion

Alain Vignon

L'article 26 alinéa 2 du RCG précise que "Chaque groupe désigne également un suppléant pour deux commissaires mais au minimum un suppléant"

Le groupe DC présente les membres suivants :

1. Jérôme Vouillamoz
2. Stéphanie Mottiez

Le groupe PLR présente les membres suivants :

1. Johnny Chesaux
2. Julien Antony

Le groupe PS présente le membre suivant :

1. Damien Melcarne

Le Conseil général approuve ces membres pour la commission de gestion et les suppléants proposés. 

4.6 Election du/de la Président.e de la commission de gestion

Alain Vignon

Mme Barman présente M. Clerc au poste de président de la commission de gestion.

Le Conseil général a élu tacitement Yvan Clerc. 

4.7 Election des membres de la commission de l'urbanisme, de l'environnement et de l'énergie

Alain Vignon

L'article 27 du RCG règle la question de la composition de la commission de gestion. Cette dernière est composée de sept membres. La répartition est de 4 membres du groupe C, 2 PLR et 1 PS.

Le groupe DC présente les membres suivants :


1. Elisa Berdayes
2. Stéphanie Mottiez
3. Vincent Raymond
4. Christelle Farquet

Le groupe PLR présente les membres suivants :

1. Sébastien Berno
2. Grégory Douilly

Le groupe PS présente le membre suivant :

1. Simon Fellay

Le Conseil général approuve les membres élus pour la commission urbanisme. 

4.8 Election du/de la Président.e de la commission de l'urbanisme, de l'environnement et de l'énergie

Alain Vignon

Mme Farquet présente Vincent Raymond.

Le Conseil général a élu M. Raymond tacitement. 

4.9 11. Election de 6 délégués au sein du Conseil intercommunal du SDIS des Fortifications

Alain Vignon

Les articles 8 et 9 des statuts du SDIS des fortifications règlent la question de la délégation au sein du Conseil intercommunal du SDIS des Fortifications. Celle-ci est composée de six membres. La répartition est de 3 membres du groupe C, 2 PLR et 1 PS;

Le groupe DC présente les membres suivants :


1. Jérôme Vouillamoz
2. Camille Obrist-Castagna
3. Ariane Curdy

Le groupe PLR présente les membres suivants :

1. Sophie Zeiter
2. Johnny Chesaux

Le groupe PS présente le membre suivant :

1. Alain Besse

Le Conseil général entérine la nomination des délégués susnommés au sein du Conseil intercommunal du SDIS des Fortifications. 


5 Vacations pour la période 2025-2028

Alain Vignon

Le Règlement du Conseil précise :

1. Les vacations de fonction, les émoluments des rapporteurs et les vacations de présence à toutes les séances sont fixés au début de chaque période législative par le Conseil général.
2. Les montants figurent dans un document annexé.
3. Pour les vacations particulières, le tarif pratiqué par le Conseil municipal est également appliqué aux conseillers généraux. Leurs débours leur sont en outre remboursés.
4. Les décomptes des vacations doivent être transmis au responsable des finances de la commune avant le 20 décembre de l'année en cours.

 Tarifs vacations 2021 - 2024.pdf

Le Conseil général valide les vacations telles que présentées. 

6 Information du Conseil municipal

Alain Vignon

MM. Xavier Lavanchy, Président de la Commune, et **Alain Vignon**, Secrétaire municipal, procède à une présentation du fonctionnement de la Commune et des relations entre le Conseil municipal et le Conseil général.

M. Lavanchy prend la parole pour introduire le tour d'horizon et commence par remercier et féliciter les différents élus de l'assemblée.

M. Lavanchy rappellera les aspects légaux et M. Vignon présentera les aspects opérationnels.

0. Bases légales de l'activité communale
 - A. Loi cantonale sur les communes

- B. Loi cantonale sur les droits politiques
 - C. Règlement communal d'organisation du 8 octobre 2014
 - D. Directives sur le fonctionnement du Conseil municipal du 15 janvier 2025
 - E. Règlement du Conseil général entré en vigueur le 1er janvier 2025
1. Règlement du Conseil municipal définit les dicastères
 - A. Administration générale, finances, développement des projets communaux, promotion économique et développement durable: M. Lavanchy
 - B. Urbanisme, constructions et bâtiments: M. Coutaz
 - C. Sécurité et intégration: M. Duroux
 - D. Energies et recyclage: M. Bruchez
 - E. Mobilité, affaires sociales et liens intergénérationnels: Mme Saillen
 - F. Formations et jumelages: M. Lafarge
 - G. Tourisme, culture, sports et manifestations: M. Devaud

Le règlement communal d'organisation prévoit également l'établissement d'un programme de législation, formé des lignes stratégiques, adopté en début de législature et communiqué au Conseil général et il prévoit les attributions du Président et des Conseillers municipaux.

Les commissions du Conseil municipal:

Permanententes internes :

- CoFiP commission des finances et du personnel
- Comcom commission communication
- CoCo commission communale des constructions
- CIB commission des bâtiments et des infrastructures
- CED commission des énergies et du développement durable
- COF commission du feu
- COMAN commission du tourisme, sports, culture et manifestations
- CoTax commission communale des taxes cadastrales

Permanententes mixtes :

- CSAJ commission scolaire, de l'apprentissage et des jumelages
- CNat commission de naturalisation

Le règlement communal d'organisation prévoit également 6 services :

- Administration générale et ressources humaines
- Services des finances, contributions et promotion économique
- Service Urbanisme et bâtiments
- Service Infrastructures et énergies
- Service Tourisme, culture, sports et manifestations
- Service Formations et jumelages

Dont les chefs forment le CODIR (direction opérationnelle) sous la direction du Secrétaire municipal.

Il prévoit aussi les sections qui forment les services et les structures intercommunales et externes.

La collaboration entre le Conseil municipal et les chefs de service est développée et les compétences financières de décision également .

Les rémunérations sont également présentées.

2. Les lignes stratégiques sont présentées de manière générale, elles seront affinées et mises à disposition des conseillers généraux à l'avenir.

M. Lavanchy cède la parole à **M. Vignon**.

M. Vignon prend la parole

3. Il commence par la présentation de l'organigramme de la commune (dia14).

4. En ce qui concerne les buts de la gestion des projets, il y a maintenant une procédure définie:

1. Clarification des objectifs
2. Clarification des responsabilités internes
3. Définition des ressources allouées
4. Planification du déroulement

Un tableau de bord des projets a été établi, avec l'intégralité des projets. Sur le tableau de bord figurent :

- Les projets en cours
- Les projets en développement
- Les investissements de l'année
- Les règlements à réviser

M. Vignon cède à nouveau la parole à **M. Lavanchy**.

5. Interactions Conseil général et Conseil municipal:

Les interactions officielles entre les deux conseils sont traitées par le nouveau règlement du Conseil général.

Sous chapitre VIII, modes d'intervention :

- Motion
- Postulat
- Interpellation
- Question

+ amendements aux budgets et règlements

Toutes les demandes doivent être adressées au Président du Conseil municipal qui a la responsabilité de s'assurer qu'elles reçoivent une réponse.

6. Règlements à adopter ou à revoir:


1. Règlement sur le chauffage à distance : dicastère administration, finances, etc.
2. Règlements sur les parkings : dicastère sécurité
3. Règlement sur l'évacuation des eaux usées : dicastères finances et énergies
4. Règlement sur le tourisme : dicastère tourisme, culture, sport et manifestations
5. RCCZ et PAZ : dicastère urbanisme et bâtiments
6. Règlement sur les appareils de prise de vue : dicastère administration générale, finances, etc.

7. Séances du Conseil général en 2025

Le Conseil municipal demandera 4 séances en 2025 :

- Séance de mai : échanges immobiliers (projet dit du Plateau de la Gare) et règlement sur le chauffage à distance
- Séance de juin : comptes 2024
- Séance de septembre : vente du terrain des Perris (à la Bourgeoisie)
- Séance de décembre : budget 2026

Enfin, un petit retour sur le tableau de bord des projets est fait.

 Tour d'horizon - Organisation communale 250129 (1).pptx

7 Questions et divers

Alain Vignon

Mme Curdy remercie **MM. Vignon et Lavanchy**.

Elle donne la parole à l'assemblée.

Il n'y a ni questions ni remarque.

Elle remercie l'assemblée et souhaite une excellente législature à tout le monde.

La séance est levée à 20h20.



Paola